

SERVICE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DU LYCEE JEAN DAUTET

Le service d'hébergement à la demi-pension et à l'internat est un service annexe de l'établissement, et conformément à la réglementation en vigueur, son financement est assuré par les versements des usagers.

L'inscription à la demi-pension est un service rendu aux familles qui en acceptent les règles de fonctionnement. (cf. règlement Régional du service d'hébergement et de restauration, disponible sur le site du Lycée)

CARTE TURBO SELF ET RESERVATION

- Une carte magnétique permettant l'accès au restaurant scolaire et aux portails d'entrée dans l'établissement sera remise aux nouveaux élèves. **Elle sera valable pour toute la scolarité au lycée DAUTET.**

LA RESERVATION DU REPAS DE MIDI EST ABSOLUMENT OBLIGATOIRE :

- elle se fait avec la **carte TURBO-SELF** sur une des cinq bornes disponibles au lycée (bât : A,D,E ,N)
A partir de **13 h30 la veille** du repas jusqu'à **10 h 15 le jour du repas**
- Par internet par le **COMPTE TURBO-SELF** (préalablement créé sur le site du Lycée DAUTET onglet restaurant)
- TOUT REPAS RESERVE SERA PAYE (possibilité d'annuler la réservation jusqu'à **10 h 15 le jour du repas**)
- **IMPORTANT** : création obligatoire d'un code d'identification sur le **KIOSK TURBO SELF** pour réserver et éditer un ticket de remplacement en cas d'oubli de la **carte TURBO-SELF**.



TURBOSELF

→ Toute carte perdue ou détériorée devra **obligatoirement** être remplacée au prix de **5 €**

NOUVEAUTE RENTREE 2019

REPAS A LA PRESTATION

POUR LES ELEVES QUI SOUHAITENT DEJEUNER AU RESTAURANT SCOLAIRE DU LYCEE LIBREMENT :

- Grâce à son compte **TURBO-SELF** sur internet (site du lycée DAUTET) chaque élève pourra
 - acheter ses repas 4.20 € (MINIMUM 5 REPAS à l'avance)
 - réserver ses repas - **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** –
- En plus du paiement en ligne, possibilité de régler ses repas par chèque ou par carte bancaire sur le **KIOSK TURBO SELF** (Lycée bât A)
- **AUCUN DECOUVERT NE SERA AUTORISE.** (Prix du repas : 4.20 €)



TURBOSELF



FORFAIT

INTERNAT, INTERNAT-EXTERNE FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS

INTERNAT → 3 repas /jour du lundi matin au vendredi midi → Nuitées du dimanche soir au vendredi matin

INTERNAT – EXTERNE → 3 repas /jour du lundi matin au vendredi midi

DEMI-PENSION FORFAIT 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

tarifs consultables

sur le site du lycée

le choix d'un forfait de 5 jours /Semaine, reste possible pour les élèves souhaitant prendre effectivement leurs cinq repas /semaine au restaurant scolaire **l'inscription à ce forfait vaut pour l'année scolaire entière** (aucun changement autorisé)

PAIEMENT → Les frais de demi-pension et d'internat (trimestriels) **sont fixés forfaitairement ils sont indépendants des quantités réellement consommées** et sont payables à réception de la facture.

→ Paiement **sécurisé par internet** sur l'Espace Numérique de Travail (code parents)

→ Par chèque bancaire à l'ordre du Lycée DAUTET